

**Bulletin de don à renvoyer à :**

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Occitanie-Pyrénées  
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31400 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/63703](http://www.fondation-patrimoine.org/63703)

**Oui, je fais un don de ... Euros pour aider à la sauvegarde et à la valorisation de la grotte de la Vache à ALLIAT (09400) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours ; j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du Patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du Patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.**

La Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un Reçu Fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus :

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu (IR) à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (*exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*),
- **OU** de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (*exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt*).

**Pour les entreprises**, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés (IS) à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (*exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt*).

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

**de l'Impôt sur le Revenu** **OU**  **de l'Impôt sur la Fortune Immobilière** **OU**  **de l'Impôt sur les Sociétés**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Grotte de la Vache (09400) »**

(Le Reçu Fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque et vous sera adressé par e-mail\*)

NOM ou SOCIETE : ..... Adresse : .....

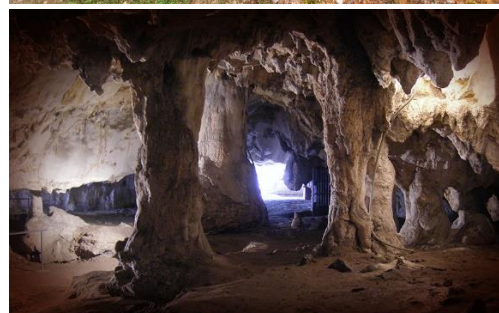
..... CP Ville : .....

E-mail : .....

\* Si vous souhaitez recevoir votre Reçu Fiscal par courrier, nous vous remercions de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine (FdP). Seul le Maître d'Ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association « Viv'Alliat » seront également destinataires ; Si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au Maître d'Ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le « Label FdP » ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



En Ariège, située sur la commune d'Alliat et en face de la célèbre grotte de Niaux, la grotte de la Vache, vieille de plus de 14000 ans, dispose de milliers de vestiges archéologiques d'une rare qualité. Datée du Paléolithique supérieur, cette cavité est un véritable témoignage de la vie des chasseurs préhistoriques. Elle est l'une des premières grottes fouillées en Ariège en 1866 et a été inscrite au titre des Monuments Historiques en 1952. D'un point de vue archéologique, la grotte de la Vache est une « mine d'or ».

Effectivement, une riche collection d'objets préhistoriques d'époque magdalénienne (12000 à 14000 ans) a été déposée au Musée d'Archéologie Nationale à Saint-Germain-en-Laye. Ainsi, de nombreux harpons et pointes de sagaies, mais aussi des objets d'art mobiliers tels que des ossements, des bois de rennes et cerfs décorés par gravure... y sont révélés. De plus, des espèces rarement figurées à cette époque sont aussi représentées sur certaines parois. Toutes ces recherches ont permis de constater que la grotte était habitée pendant la saison hivernale, notamment d'octobre à mai. La faune locale était variée et le tableau de chasse comporte plus de 50 espèces différentes. Lieu de vie pour un groupe de chasseurs durant plus de trois millénaires, cette grotte est un témoin privilégié du passé, tout particulièrement de la vie quotidienne au Magdalénien.

De nos jours, une opération de conservation et de valorisation s'impose pour sauvegarder ce patrimoine naturel d'exception. Un phasage en trois tranches est nécessaire pour la réalisation de ce programme d'envergure, avec une urgente sécurisation de l'extérieur de la grotte puis une réhabilitation patrimoniale projetée en son intérieur pour parfaire la remise en valeur de ce site. **Grâce à cette souscription, vous pouvez ainsi soutenir la préservation de cette précieuse grotte.**